

Procès-verbal
De la réunion du Comité Syndical du SCoT
Mercredi 30 octobre 2024 à 19H30 - Salle sise 189 route de Boisingses à
Viuz-en-Sallaz (74250)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la Salle sise 189 route de Boisingses à Viuz-en-Sallaz (74250) sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	24 octobre 2024
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	33
Nombre de délégués donnant pouvoir	2
Nombre de délégués votant	35

Présent(e)s :

Bruno FOREL, Chantal BEL, Antoine VALENTIN, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Régine RÉMILLON, Régine MAYORAZ, Gianni GUERINI, Nadine PERINET, Régis LAMURE, Nadège SAPORITO, Laurent FAVRE, Arnaud DESBIOLLES, Patrice DOMPMARTIN, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Patricia DÉAGE, Isabelle BRON, Pierre CHAUTEMPS, Vincent LETONDAL, Laurent DETRAZ, Laurent DESBIOLLES, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Jean-Pierre MERMIN, Aline WATT CHEVALIER, Jean-Louis TEMIL, Christophe FOURNIER, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Alain BARALE.

Absent(e)s excusé(e)s :

Fabienne SCHERRER, Marie-Laure MEYER, Jean-Pierre DELAVOET, Marie-Françoise BAUD, Denis DUFOUR, Jacky GAVARD.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Jacky GAVARD a donné pouvoir à Laurent FAVRE ; Fabienne SCHERRER a donné pouvoir à Laurent DETRAZ.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre MERMIN est nommé secrétaire de séance.

Information au comité concernant l'avancée du travail du Bureau syndical

1. À la suite du comité syndical du 25 septembre dernier à Ayze, et en vue de la méthodologie de travail et l'élaboration du rétroplanning 2024 – 2025, Monsieur le Président et le Directeur du SCoT Cœur du Faucigny ont rencontrés le bureau d'études, la SAS ALGOÉ et le personnel affecté à l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny, à savoir :

Madame Judith BAUDELET - Manager Sénior Associée

Monsieur Fabien BOFFY - Consultant Sénior

Monsieur Aurélien LAPERROUSAZ - Consultant en planification et stratégie territoriale

La présentation du cabinet, de la méthodologie de travail et de la suite de la procédure sont l'objet principal du présent comité syndical.

2. Une réunion de présentation en visioconférence a également été organisée entre Monsieur le Président et le Directeur du SCoT Cœur du Faucigny avec le cabinet Asten Avocats, représenté par Maître Axel BERTRAND et Maître Hélène SAUNOIS, pour la sécurisation juridique du document.
3. Le Syndicat Mixte Cœur du Faucigny a été saisi pour avis sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Arthaz-Pont-Notre-Dame et sur l'arrêt de projet du SCoT du Bassin Annécien.

Rétroplanning 2024

Il s'agit d'un planning prévisionnel susceptible de modifications

- **Mercredi 05 novembre à 9h00** : Bureau syndical avec Algoé - CC4R à Fillinges (Uniquement les membres du Bureau)

Puis à 13h30 – Groupe technique avec Algoé – CC4R à Fillinges (Uniquement entre techniciens)
- **Mercredi 13 novembre à 11h15** : Bureau syndical (après-midi) avec Algoé – Bonneville (uniquement les membres du Bureau)
- **Lundi 25 novembre** : Atelier territorial (territorialisation des objectifs) sur la journée, animé par Algoé. Détail des lieux et heures par mail transmis par la Direction du SCoT.
- **Mardi 03 décembre de 9h00 à 12h00** : Groupe de travail SCoT élargi – L'espace René Rosset sis 149 route de Bonneville à Ayze (74130)
- **Vendredi 06 décembre à 14h00** : Réunion technique avec Algoé – CC4R à Fillinges (Uniquement entre techniciens)
- **Mardi 10 décembre à 19h00** : Atelier - Présentation VI DOO issue des travaux des réunions précédentes, animé par Algoé – Salle la Ferma sise 73 rue de Saxel à Boège (74420)
- **Jeudi 12 décembre à 19h00** : Webinaire élus animé par Algoé – L'espace René Rosset sis 149 route de Bonneville à Ayze (74130) (Possible de le suivre à distance chez vous, ou bien sur place par vidéoprotection)
- **Vendredi 20 décembre à 14h00** : Bureau syndical avec Algoé – CC4R à Fillinges (uniquement les membres du Bureau)
- **Mercredi 8 janvier 2025 à 19h00** - Comité syndical - salle communale sise 245 route de Pont-Notre-Dame à Arthaz (74380).

Administration générale

Délibérations

Délibération n°2024_10_30-01 : Date et lieu du prochain comité syndical

Rapporteur : Monsieur Le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT cœur du Faucigny est arrêté. Il est proposé que le prochain comité syndical soit organisé le mercredi 8 janvier 2025 à 19h00 à la salle communale sise 245 route de Pont-Notre-Dame à Arthaz (74380).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'organisation du prochain comité syndical le mercredi 8 janvier 2025 à la salle communale sise 245 route de Pont-Notre-Dame à Arthaz 74380 (CCAS).

Questions diverses

Question : Qu'en est-il du SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ?

C. FOURNIER : Le SRADDET est en pause actuellement au niveau de la Région. Des propositions ont été faites sur la part des collectivités. Le premier ministre envisage de revoir sa position concernant le ZAN.

S. VALLI : S'agissant du ZAN, il y a un impact sur le développement économique. La CCFG a demandé à ce qu'une zone (Bronze) soit classée au niveau de la région. Dans le SCoT, il nous faut une confirmation par la Région que cette zone soit une zone d'intérêt régional, ainsi non comptabilisée du ZAN.

B. FOREL : Est-ce qu'en terme de consommation foncière, le nœud de Findrol rentre dans le projet d'intérêt régional ?

C. FOURNIER : Le président de Région s'est engagé à ce que ce soit le cas intégré.

S. VALLI : C'est impactant pour le SCoT.

S. JAVOQUES : Comment fait-on pour prévoir un projet impactant, d'autant avec le Cern ?

Algoé : Il n'y a pas lieu de prévoir dans le SCoT un projet non défini.

B. FOREL : Des arrêtés préfectoraux, régionaux sont en cours avec des hypothèses. A échéance 2028. Le Cern est une hypothèse pouvant devenir un statut de projet à peine 2 ans après la mise en vigueur du SCoT. C'est un vrai sujet.

S. VALLI : Il convient de réaliser une note d'enjeu sur ce sujet.

B. FOREL : C'est une démarche qu'on envisage. La loi Climat et Résilience doit être intégrée. En cas d'évolutions potentielles, elles seront prises en compte. La Direction Départemental des territoires (DTT) nous a donné des chiffres, la comptabilisation de ce qui a été artificialisé. C'est le point de départ, le « territoire zéro ». Tout ce qui dépassera cette enveloppe sera de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). Selon le quota soumis, il y a une diminution de la consommation par rapport à la période de référence des 10 années précédentes.

Question : Est-il possible de contester les chiffres de la DTT ?

B. FOREL : Il faut regarder l'importance et vérifier les chiffres. La DTT est ouvert à la discussion sur la base de justifications.

A. WATT-CHEVALIER : Il y a également la question des équipements au niveau du département ?

Algoé : Il est possible de prévoir ces éléments au niveau du SCoT.

B. FOREL : Des installations sont prévues, il convient de regarder les données. Il y a aussi des porteurs de projets d'enseignements privés par exemple.

S. VALLI : Il y a la question des équipements publics, à travers les piliers. Où les localise-t-on ? Puis la question de la consommation ? La question de la mutualisation ?

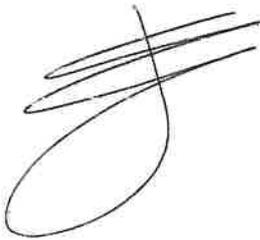
B. FOREL : Cette question n'est pas tranchée. Aujourd'hui, c'est décompter des ENAF des communes. C'est un débat que nous devons avoir entre nous.

Faucigny, le 5 octobre 2024.

Signature du secrétaire de séance

Signature du Président SCoT

Jean-Pierre MERMIN



Bruno FOREL

